



DECLARATION LIMINAIRE UNSA EDUCATION AU CTA du 21 MARS 2013

Madame la Rectrice, Mesdames, messieurs,

Les députés viennent d'adopter la loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'École de la République.

L'UNSA Éducation se félicite de ce vote qui engage la Nation et qui impulse un réel changement de cap en rupture avec les politiques infligées à l'École depuis plus de dix ans.

Au-delà de la programmation budgétaire de 60.000 emplois sur le quinquennat, cette loi acte un changement structurel majeur. L'élémentaire et le collège sont désormais solidement arrimés. La création du cycle CM/6ème et du conseil pédagogique écoles/collège consacrent l'unité et la continuité pédagogique de ce bloc de la scolarité obligatoire assis sur le socle commun de compétences.

Un bloc « bac -3/bac+3 » se dessine désormais, mettant en synergie les années lycées et l'enseignement supérieur bien que la loi se soit montrée bien timide sur ce sujet, alors que la cohérence de la refondation aurait nécessité un traitement courageux de cette question. Elle ne pourra pas être éludée très longtemps.

D'autre part, la création des ESPE refonde une indispensable formation initiale professionnelle par alternance qui avait été dynamitée par la réforme Darcos. Quant à la priorité au primaire, elle devenait urgente après tant d'années de jachère.

Pour autant, cette seule loi ne suffira pas à corriger notre système inégalitaire. Si elle fixe de nouvelles orientations pour une école de la République plus juste, plus attentive à la réussite de tous, elle devra être complétée par des mesures concernant aussi bien la voie professionnelle que l'éducation prioritaire ou les RASED, par exemple.

En revanche, nous sommes déçus que la volonté politique ait manqué à la majorité pour supprimer les articles de la loi Carle qui imposent aux communes le financement –même hors de leurs communes- des écoles privées.

L'UNSA EDUCATION a rappelé en préalable à l'ouverture des débats des CTSD de janvier qu'il était difficile de se plaindre de la création de 81 postes second degré pour l'académie, puisque c'est effectivement un changement après les années de

suppressions massives et il y avait en effet urgence à rompre avec dix ans de politique éducative régressive.

Pourtant le nombre de ces postes reste dérisoire face aux besoins.

Notre déception est plus grande encore en constatant que pour la rentrée 2013 la balance des postes reste négative alors que l'augmentation de la dotation horaire de 655 heures en collèges et de 567 heures en lycée général et technologique permettait d'espérer quelques ETP supplémentaires se traduisant en réelles ouvertures de postes entiers et pérennes...

L'UNSA EDUCATION continue à dire que le taux d'HSA reste bien trop important, même s'il diminue légèrement, trop légèrement parce que cela met les équipes dans des situations difficiles et que les conditions de travail s'en trouvent dégradées.

L'UNSA EDUCATION continue de s'élever contre ce nombre d'heures supplémentaires qui se font au détriment de la création et du maintien des postes et de la santé des collègues.

Dans les CT départementaux et les groupes de travail préparatoires, nous avons débattu, obtenu certaines adaptations, je n'ose parler d'amélioration au vu des situations de nombreux collègues.

Malheureusement dans certains cas, dans l'Yonne en particulier, et ailleurs, subsistent des BMP importants de 16 h ou 15 heures, qui auraient pu être transformés en heures postes et donc en postes à pourvoir, (vous l'avez dit vous-même, Monsieur le secrétaire général en groupe de travail le 15 mars), ainsi qu'une quantité impressionnante de CSD.

Rappelons que derrière des chiffres abstraits, il y a des êtres humains, des personnes qui espèrent avoir un poste durable, si possible dans un établissement leur permettant d'exercer leur métier correctement, de s'y investir pour le bien et la réussite de leurs élèves.

Nous rappelons que l'UNSA Education a demandé lors du dernier CTA de janvier que soit présenté dans le prochain bilan social un point précis sur les compléments de service. La multiplication des compléments de service est source de stress et de fatigue professionnelle. Les CHSCT doivent se pencher sur cette question.

Le sort qui sera fait aux stagiaires nous interpelle par ailleurs. A la rentrée 2013 coexisteront deux sortes de « stagiaires » dans l'académie. Des « fonctionnaires

stagiaires », mais aussi, des « contractuels admissibles » : on entend par cette dénomination, des étudiants en M1, admissibles au concours exceptionnel en juin prochain. L'UNSA EDUCATION demande qu'ils ne soient pas considérés comme de simples et pratiques moyens d'ajustement mais au contraire qu'ils soient attendus et accompagnés dans les établissements où ils arrivent.

D'autre part, où en sommes-nous des emplois d'avenir professeurs dans l'académie ?

L'Assemblée nationale a approuvé, dans la nuit du 15 au 16 mars, la création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), destinées à la formation pédagogique des futurs enseignants. Il s'agit de l'une des mesures phares les plus attendues du projet de loi sur l'école. Les attentes sont grandes en ce qui concerne ces ESPE qui formeront les futurs enseignants de la maternelle à l'université et seront aussi en charge de la formation continue des professeurs.

En ce qui concerne les postes à profil dont il a été question longuement en groupe de travail, l'UNSA EDUCATION en regrette le nombre toujours trop élevé, et, sans contester le bien-fondé de certains profilages, demande une plus grande vigilance. Certains postes profilés sont plutôt à « sujétion spéciale » et ne nécessitent qu'une information à donner aux collègues intéressés et non pas un recrutement sur profil, ne requérant pas une spécificité de formation ou des compétences particulières.

Sur ce point comme sur d'autres les évolutions et le changement attendus ne se concrétiseront que s'ils s'appuient sur des enseignants accompagnés, reconnus et respectés. Cela passe par la transparence cela passe par le retour à la confiance dans leur professionnalisme et leurs capacités.

Sylvie DESCOMBES, pour l'UNSA EDUCATION





DECLARATION LIMINAIRE UNSA EDUCATION AU CTA du 21 MARS 2013

Madame la Rectrice, Mesdames, messieurs,

Les députés viennent d'adopter la loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'École de la République.

L'UNSA Éducation se félicite de ce vote qui engage la Nation et qui impulse un réel changement de cap en rupture avec les politiques infligées à l'École depuis plus de dix ans.

Au-delà de la programmation budgétaire de 60.000 emplois sur le quinquennat, cette loi acte un changement structurel majeur. L'élémentaire et le collège sont désormais solidement arrimés. La création du cycle CM/6ème et du conseil pédagogique écoles/collège consacrent l'unité et la continuité pédagogique de ce bloc de la scolarité obligatoire assis sur le socle commun de compétences.

Un bloc « bac -3/bac+3 » se dessine désormais, mettant en synergie les années lycées et l'enseignement supérieur bien que la loi se soit montrée bien timide sur ce sujet, alors que la cohérence de la refondation aurait nécessité un traitement courageux de cette question. Elle ne pourra pas être éludée très longtemps.

D'autre part, la création des ESPE refonde une indispensable formation initiale professionnelle par alternance qui avait été dynamitée par la réforme Darcos. Quant à la priorité au primaire, elle devenait urgente après tant d'années de jachère.

Pour autant, cette seule loi ne suffira pas à corriger notre système inégalitaire. Si elle fixe de nouvelles orientations pour une école de la République plus juste, plus attentive à la réussite de tous, elle devra être complétée par des mesures concernant aussi bien la voie professionnelle que l'éducation prioritaire ou les RASED, par exemple.

En revanche, nous sommes déçus que la volonté politique ait manqué à la majorité pour supprimer les articles de la loi Carle qui imposent aux communes le financement –même hors de leurs communes- des écoles privées.

L'UNSA EDUCATION a rappelé en préalable à l'ouverture des débats des CTSD de janvier qu'il était difficile de se plaindre de la création de 81 postes second degré pour l'académie, puisque c'est effectivement un changement après les années de

suppressions massives et il y avait en effet urgence à rompre avec dix ans de politique éducative régressive.

Pourtant le nombre de ces postes reste dérisoire face aux besoins.

Notre déception est plus grande encore en constatant que pour la rentrée 2013 la balance des postes reste négative alors que l'augmentation de la dotation horaire de 655 heures en collèges et de 567 heures en lycée général et technologique permettait d'espérer quelques ETP supplémentaires se traduisant en réelles ouvertures de postes entiers et pérennes...

L'UNSA EDUCATION continue à dire que le taux d'HSA reste bien trop important, même s'il diminue légèrement, trop légèrement parce que cela met les équipes dans des situations difficiles et que les conditions de travail s'en trouvent dégradées.

L'UNSA EDUCATION continue de s'élever contre ce nombre d'heures supplémentaires qui se font au détriment de la création et du maintien des postes et de la santé des collègues.

Dans les CT départementaux et les groupes de travail préparatoires, nous avons débattu, obtenu certaines adaptations, je n'ose parler d'amélioration au vu des situations de nombreux collègues.

Malheureusement dans certains cas, dans l'Yonne en particulier, et ailleurs, subsistent des BMP importants de 16 h ou 15 heures, qui auraient pu être transformés en heures postes et donc en postes à pourvoir, (vous l'avez dit vous-même, Monsieur le secrétaire général en groupe de travail le 15 mars), ainsi qu'une quantité impressionnante de CSD.

Rappelons que derrière des chiffres abstraits, il y a des êtres humains, des personnes qui espèrent avoir un poste durable, si possible dans un établissement leur permettant d'exercer leur métier correctement, de s'y investir pour le bien et la réussite de leurs élèves.

Nous rappelons que l'UNSA Education a demandé lors du dernier CTA de janvier que soit présenté dans le prochain bilan social un point précis sur les compléments de service. La multiplication des compléments de service est source de stress et de fatigue professionnelle. Les CHSCT doivent se pencher sur cette question.

Le sort qui sera fait aux stagiaires nous interpelle par ailleurs. A la rentrée 2013 coexisteront deux sortes de « stagiaires » dans l'académie. Des « fonctionnaires

stagiaires », mais aussi, des « contractuels admissibles » : on entend par cette dénomination, des étudiants en M1, admissibles au concours exceptionnel en juin prochain. L'UNSA EDUCATION demande qu'ils ne soient pas considérés comme de simples et pratiques moyens d'ajustement mais au contraire qu'ils soient attendus et accompagnés dans les établissements où ils arrivent.

D'autre part, où en sommes-nous des emplois d'avenir professeurs dans l'académie ?

L'Assemblée nationale a approuvé, dans la nuit du 15 au 16 mars, la création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), destinées à la formation pédagogique des futurs enseignants. Il s'agit de l'une des mesures phares les plus attendues du projet de loi sur l'école. Les attentes sont grandes en ce qui concerne ces ESPE qui formeront les futurs enseignants de la maternelle à l'université et seront aussi en charge de la formation continue des professeurs.

En ce qui concerne les postes à profil dont il a été question longuement en groupe de travail, l'UNSA EDUCATION en regrette le nombre toujours trop élevé, et, sans contester le bien-fondé de certains profilages, demande une plus grande vigilance. Certains postes profilés sont plutôt à « sujétion spéciale » et ne nécessitent qu'une information à donner aux collègues intéressés et non pas un recrutement sur profil, ne requérant pas une spécificité de formation ou des compétences particulières.

Sur ce point comme sur d'autres les évolutions et le changement attendus ne se concrétiseront que s'ils s'appuient sur des enseignants accompagnés, reconnus et respectés. Cela passe par la transparence cela passe par le retour à la confiance dans leur professionnalisme et leurs capacités.

Sylvie DESCOMBES, pour l'UNSA EDUCATION





DECLARATION LIMINAIRE UNSA EDUCATION AU CTA du 21 MARS 2013

Madame la Rectrice, Mesdames, messieurs,

Les députés viennent d'adopter la loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'École de la République.

L'UNSA Éducation se félicite de ce vote qui engage la Nation et qui impulse un réel changement de cap en rupture avec les politiques infligées à l'École depuis plus de dix ans.

Au-delà de la programmation budgétaire de 60.000 emplois sur le quinquennat, cette loi acte un changement structurel majeur. L'élémentaire et le collège sont désormais solidement arrimés. La création du cycle CM/6ème et du conseil pédagogique écoles/collège consacrent l'unité et la continuité pédagogique de ce bloc de la scolarité obligatoire assis sur le socle commun de compétences.

Un bloc « bac -3/bac+3 » se dessine désormais, mettant en synergie les années lycées et l'enseignement supérieur bien que la loi se soit montrée bien timide sur ce sujet, alors que la cohérence de la refondation aurait nécessité un traitement courageux de cette question. Elle ne pourra pas être éludée très longtemps.

D'autre part, la création des ESPE refonde une indispensable formation initiale professionnelle par alternance qui avait été dynamitée par la réforme Darcos. Quant à la priorité au primaire, elle devenait urgente après tant d'années de jachère.

Pour autant, cette seule loi ne suffira pas à corriger notre système inégalitaire. Si elle fixe de nouvelles orientations pour une école de la République plus juste, plus attentive à la réussite de tous, elle devra être complétée par des mesures concernant aussi bien la voie professionnelle que l'éducation prioritaire ou les RASED, par exemple.

En revanche, nous sommes déçus que la volonté politique ait manqué à la majorité pour supprimer les articles de la loi Carle qui imposent aux communes le financement –même hors de leurs communes- des écoles privées.

L'UNSA EDUCATION a rappelé en préalable à l'ouverture des débats des CTSD de janvier qu'il était difficile de se plaindre de la création de 81 postes second degré pour l'académie, puisque c'est effectivement un changement après les années de

suppressions massives et il y avait en effet urgence à rompre avec dix ans de politique éducative régressive.

Pourtant le nombre de ces postes reste dérisoire face aux besoins.

Notre déception est plus grande encore en constatant que pour la rentrée 2013 la balance des postes reste négative alors que l'augmentation de la dotation horaire de 655 heures en collèges et de 567 heures en lycée général et technologique permettait d'espérer quelques ETP supplémentaires se traduisant en réelles ouvertures de postes entiers et pérennes...

L'UNSA EDUCATION continue à dire que le taux d'HSA reste bien trop important, même s'il diminue légèrement, trop légèrement parce que cela met les équipes dans des situations difficiles et que les conditions de travail s'en trouvent dégradées.

L'UNSA EDUCATION continue de s'élever contre ce nombre d'heures supplémentaires qui se font au détriment de la création et du maintien des postes et de la santé des collègues.

Dans les CT départementaux et les groupes de travail préparatoires, nous avons débattu, obtenu certaines adaptations, je n'ose parler d'amélioration au vu des situations de nombreux collègues.

Malheureusement dans certains cas, dans l'Yonne en particulier, et ailleurs, subsistent des BMP importants de 16 h ou 15 heures, qui auraient pu être transformés en heures postes et donc en postes à pourvoir, (vous l'avez dit vous-même, Monsieur le secrétaire général en groupe de travail le 15 mars), ainsi qu'une quantité impressionnante de CSD.

Rappelons que derrière des chiffres abstraits, il y a des êtres humains, des personnes qui espèrent avoir un poste durable, si possible dans un établissement leur permettant d'exercer leur métier correctement, de s'y investir pour le bien et la réussite de leurs élèves.

Nous rappelons que l'UNSA Education a demandé lors du dernier CTA de janvier que soit présenté dans le prochain bilan social un point précis sur les compléments de service. La multiplication des compléments de service est source de stress et de fatigue professionnelle. Les CHSCT doivent se pencher sur cette question.

Le sort qui sera fait aux stagiaires nous interpelle par ailleurs. A la rentrée 2013 coexisteront deux sortes de « stagiaires » dans l'académie. Des « fonctionnaires

stagiaires », mais aussi, des « contractuels admissibles » : on entend par cette dénomination, des étudiants en M1, admissibles au concours exceptionnel en juin prochain. L'UNSA EDUCATION demande qu'ils ne soient pas considérés comme de simples et pratiques moyens d'ajustement mais au contraire qu'ils soient attendus et accompagnés dans les établissements où ils arrivent.

D'autre part, où en sommes-nous des emplois d'avenir professeurs dans l'académie ?

L'Assemblée nationale a approuvé, dans la nuit du 15 au 16 mars, la création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), destinées à la formation pédagogique des futurs enseignants. Il s'agit de l'une des mesures phares les plus attendues du projet de loi sur l'école. Les attentes sont grandes en ce qui concerne ces ESPE qui formeront les futurs enseignants de la maternelle à l'université et seront aussi en charge de la formation continue des professeurs.

En ce qui concerne les postes à profil dont il a été question longuement en groupe de travail, l'UNSA EDUCATION en regrette le nombre toujours trop élevé, et, sans contester le bien-fondé de certains profilages, demande une plus grande vigilance. Certains postes profilés sont plutôt à « sujétion spéciale » et ne nécessitent qu'une information à donner aux collègues intéressés et non pas un recrutement sur profil, ne requérant pas une spécificité de formation ou des compétences particulières.

Sur ce point comme sur d'autres les évolutions et le changement attendus ne se concrétiseront que s'ils s'appuient sur des enseignants accompagnés, reconnus et respectés. Cela passe par la transparence cela passe par le retour à la confiance dans leur professionnalisme et leurs capacités.

Sylvie DESCOMBES, pour l'UNSA EDUCATION



